

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 20 octobre 2022

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni le 20 octobre dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (avant la 1^{ère} question), M. Bertrand AYRAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE et M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (jusqu'à la 17^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN et Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Michèle BABEUF, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Sébastien BEROT, M. Gérard-François BOURNET, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET (sauf à la 9^{ème} question), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (à compter de la 3^{ème} question), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 16^{ème} question), Mme Nadège DESIR (jusqu'à la 1^{ère} question), M. Yves DLUBAK (sauf à la 13^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (sauf aux 7^{ème} et 13^{ème} questions), M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 8^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (sauf à la 16^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Patrick PHILBERT, M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à M. Stéphane VILLAIN à compter de la 1^{ère} question) et M. Guillaume KRABAL (pouvoir à Mme Marie LIGONNIÈRE), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (à compter de la 10^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (à la 18^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (pouvoir à Mme MÉODE) et M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Franck COUPEAU), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Chantal VETTER), M. Jean-Claude COSSET (à la 9^{ème} question), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme CHIPOFF jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (à la 16^{ème} question), Mme Nadège DESIR (pouvoir à M. SOUBESTE à compter de la 2^{ème} question), M. Yves DLUBAK (à la 13^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (aux 7^{ème} et 13^{ème} questions), M. Didier GESLIN (à compter de la 9^{ème} question), M. Patrick

GIAT (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. Dominique GUÉGO (à la 16^{ème} question), Mme Frédérique LETELLIER (pouvoir à M. Alain DRAPEAU), Mme Chantal MURAT (à la 17^{ème} question), Mme Frédérique MADELAINÉ, Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Michel TILAUD), M. Hervé PINEAU (à compter de la 8^{ème} question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à M. Hervé PINEAU jusqu'à la 7^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL) et M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. David CARON

n° 10

AGREMOB - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA QUATRIEME CONVENTION DE REVERSEMENT

Rapporteur : M. BLANCHARD

AGREMOB est un programme piloté par la Coopérative carbone et financé par les certificats d'énergie qui vise à favoriser les comportements de mobilités durables et permettre le développement de nouvelles offres dans ce secteur. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) est partenaire du projet et, à ce titre, des subventions lui sont accordées annuellement via la signature d'une convention de reversement.

Le secteur des transports est à l'origine d'environ un tiers des consommations énergétiques du territoire et le déplacement routier des personnes est la troisième source d'émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération.

Or, pour parvenir à la réalisation des objectifs de réduction de consommations énergétiques de ce secteur, les communes et leur groupement ont un rôle crucial à jouer. En effet, c'est à l'échelle des bassins de vie que se joue une grande partie des déplacements. Il est alors nécessaire de créer les alternatives et conditions permettant aux habitants de réduire leur impact environnemental et de changer leur habitudes de déplacements.

C'est dans ce contexte, et dans le cadre de l'Appel à Programmes 2019 CEE, qu'ATLANTECH, la COOPERATIVE CARBONE et PICOTY se sont rapprochés dans l'objectif de mettre en place un Consortium qui aspire à changer l'attitude et le comportement des citoyens vis-à-vis de leur mobilité, quantifier les économies d'énergies générées et créer des solutions intelligentes de mobilité afin de réduire les consommations énergétiques dues aux transports.

Tous trois se sont associés à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), La Rochelle Université, ADEFIP, CARBONE 4, Les Petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Nord et l'EIGSI pour proposer le programme AGREMOB.

Pleinement inscrit dans la démarche La Rochelle Territoire Zéro Carbone, visant à engager le plus grand nombre dans la mise en œuvre de projets permettant d'atteindre la neutralité carbone, le programme AGREMOB s'articule autour de 4 axes :

1. **Accompagner le changement**, par la conscientisation, la tenue de multiples événements, la mise en place de plans de concrétisation et le maintien des dynamiques individuelles et collectives ;
2. **Evaluer, mesurer et valoriser**, en développant dans le cadre de la Coopérative carbone une méthodologie qui permettra de quantifier les économies d'énergie et réductions d'émissions carbone générées par les projets ;

3. **Mettre en place les mesures du changement**, en accompagnant le déploiement de nouvelles offres de mobilité;
4. **Pérenniser et répliquer**, en structurant le programme pour qu'il devienne un outil clé en main, prêt à être déployer sur d'autres territoires.

Les modalités d'exécution du programme et de collaboration entre les parties sont regroupées au sein d'un accord de consortium qui a été signé par le Président de la CdA le 28 mai 2020.

Afin de procéder à l'exécution du programme, une convention de reversement doit être conclue une fois par an entre chaque partie et la Coopérative carbone, en tant que coordinatrice (rôle transféré par Atlantech le 4 janvier 2021 sur décision du COPIL et conformément à la convention de mise en œuvre). La convention de reversement précise les modalités de mise en œuvre du programme et le montant des fonds perçus pour la réalisation de la part du projet au prorata des coûts engagés.

Sur les 3 ans de la durée du projet, la CdA est partenaire d'AGREMOB à hauteur de 654 600 € HT, dont 417 700 € HT financés par l'appel à programme.

La première convention de reversement couvrant l'année 2020 a été votée au Conseil communautaire du 24 septembre 2020 pour un montant de 118 583,07 € HT.

La seconde convention de reversement couvrant l'année 2021 a été votée au Conseil communautaire du 6 mai 2021 pour un montant de 122 085,03 € HT.

La troisième convention de reversement, couvrant la période du 1^{er} semestre 2022 a été votée au Conseil communautaire du 10 mars 2022 pour un montant de 73 859,66 € HT.

La quatrième convention de reversement, dont la signature fait l'objet de cette délibération, couvre la période du second semestre 2022 et un montant de 23 486,34 € HT.

Le descriptif détaillé des opérations portées par la CdA pour est à retrouver dans ladite convention.

Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Vu l'Accord de Consortium « AGREMOB » signé le 28 mai 2020 ;

Vu la délibération du 24 septembre 2020 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer, conformément à l'accord de consortium, la Convention de reversement ci-annexée ainsi que tout avenant et document y afférent.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 61
Nombre de membres ayant donné procuration : 16
Nombre de votants : 77
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 77
Votes pour : 77
Votes contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.